

# FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

## PARTIR EN MOBILITÉ D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER

<b>1. CANDIDATURE</b>	<b>2</b>
1.1. Quand puis-je partir en mobilité ?	2
1.2. Où puis-je trouver des informations concernant les destinations, les bourses, etc. ?	2
1.3. Ai-je besoin d'un test officiel de langue pour effectuer une mobilité ?	2
1.4. Puis-je bénéficier d'une bourse de mobilité ?	2
1.5. Puis-je partir dans un pays où je ne parle pas très bien la langue pour améliorer mon niveau ?	3
1.6. Qu'est-ce que le projet de contrat d'études/pédagogique ?	3
1.7. Qui est l'enseignant(e) délégué(e) aux relations internationales de mon UFR ?	3
1.8. Je souhaite effectuer une mobilité lors de mon M1 mais je ne sais pas encore quel M1 choisir.	3
1.9. Je souhaite partir dans un établissement bien précis avec lequel Paris 1 Panthéon-Sorbonne n'a pas d'accord, puis-je tout de même postuler ?	4
<b>2. PÉRIODE DE SÉLECTION</b>	<b>4</b>
2.1. Qui compose la commission de sélection ?	4
2.2. Quels sont les critères de sélection ?	4
2.3. J'ai des résultats assez moyens, puis-je tout de même déposer une candidature ?	4
2.4. Que signifie être « présélectionné(e) » ?	4
2.5. Si la commission de sélection a validé mon second vœu, puis-je tout de même attendre une réponse pour mes deux autres vœux ?	5
2.6. Comment mettre en place mon projet d'études ?	5
2.7. Existe-t-il un troisième appel à candidatures ?	5
<b>3. PENDANT LA MOBILITÉ</b>	<b>5</b>
3.1. Je suis en mobilité à l'étranger au premier semestre, puis-je prolonger ma période de mobilité ?	5
3.2. Dois-je payer les frais d'inscription de l'établissement d'accueil ?	6
3.3. Vais-je obtenir un diplôme de l'université d'accueil ?	6
3.4. Je n'ai pas reçu ma bourse de mobilité, pourquoi ?	6

# 1. CANDIDATURE

## 1.1. Quand puis-je partir en mobilité ?

Paris 1 Panthéon-Sorbonne autorise les mobilités d'études dès la deuxième année de licence (L2). Toutefois, certaines UFR limitent la durée de la mobilité ainsi que le niveau durant lequel elle peut être effectuée. Renseignez-vous directement auprès de votre composante. Les sélections ont lieu au cours de l'année qui précède la mobilité. Pour étudier à l'étranger en L3, il faudra donc que vous déposiez votre dossier de candidature dès la L2.

## 1.2. Où puis-je trouver des informations concernant les destinations, les bourses, etc. ?

Vous trouverez toutes les informations dont vous aurez besoin concernant les programmes d'échange et les bourses de mobilité sur notre site. Les destinations et les noms des établissements partenaires sont disponibles sur la [carte des mobilités](#). La majorité des étudiants en double licence sont autorisés à partir en mobilité. Veuillez cependant confirmer cette possibilité auprès de votre UFR.

## 1.3. Ai-je besoin d'un test officiel de langue pour effectuer une mobilité ?

Il vous revient de vérifier les prérequis linguistiques des universités auprès desquelles vous souhaitez déposer une candidature. Si l'université exige un test de langue (TOEFL, IELTS, etc.), nous vous conseillons de vous inscrire à une session dès que possible. Il est impératif d'avoir un certificat valide lors du dépôt du dossier de candidature (faites attention à la date d'expiration de votre TOEFL). Si l'établissement d'accueil n'exige aucun test officiel de langue, vous devrez tout de même nous fournir un document attestant de votre niveau dans la langue d'enseignement :

- Si vous suivez un TD de langue : demandez une attestation à votre enseignant(e).
- Si vous ne suivez pas de TD de langue : contactez [l'enseignant\(e\) référent\(e\) en langue](#) afin d'obtenir une attestation.

## 1.4. Puis-je bénéficier d'une bourse de mobilité ?

### Mobilités Erasmus+

Tout(e) étudiant(e) sélectionné(e) dans le cadre du programme Erasmus+ est éligible à la bourse Erasmus+ dans la limite des fonds disponibles. Pour les étudiants en situation de handicap qui en font la demande, ce montant peut être majoré.

Par ailleurs, d'autres modes de financement sont envisageables : la bourse de mobilité Île-de-France et l'aide à la mobilité internationale. Toutes ces bourses sont gérées par la direction des Relations internationales et sont, pour certaines, cumulables.

## **Mobilités hors Erasmus+**

Les étudiants sélectionnés pour une mobilité hors Erasmus+ ont la possibilité de candidater à l'aide à la mobilité internationale ou à la bourse de la région Île-de-France.

Pour en savoir plus sur ces bourses (critères d'éligibilité, montants, etc.), rendez-vous sur la [page web dédiée aux bourses de mobilité](#).

## **1.5. Puis-je partir dans un pays où je ne parle pas très bien la langue pour améliorer mon niveau ?**

Les mobilités proposées par Paris 1 Panthéon-Sorbonne font partie intégrante de votre parcours à l'université. Une fois de retour en France, les cours que vous aurez validés sur place vous permettront de valider des crédits afin d'obtenir votre diplôme. De ce fait, il est indispensable de maîtriser la langue d'enseignement afin de suivre les cours sur place. Par exemple, si vous souhaitez effectuer une mobilité aux Pays-Bas mais que vous ne parlez pas néerlandais, cela sera possible si les cours que vous décidez de suivre sont dispensés dans une langue que vous maîtrisez.

## **1.6. Qu'est-ce que le projet de contrat d'études/pédagogique ?**

Le contrat pédagogique définit le programme des études à l'étranger. Il doit être approuvé par l'étudiant(e), par le délégué aux relations internationales de votre UFR et par l'université d'accueil. Il convient de se renseigner attentivement sur les programmes de cours offerts par les universités d'accueil afin de rédiger ce document. Celui-ci vous permettra de bénéficier de la reconnaissance des crédits obtenus dans le cadre des cours que vous aurez suivis avec succès à l'étranger.

## **1.7. Qui est l'enseignant(e) délégué(e) aux relations internationales de mon UFR ?**

L'enseignant(e) délégué(e) aux relations internationales (RI), plus communément appelé "délégué(e) RI", est un(e) enseignant(e) en charge de la sélection des étudiants et de la partie pédagogique de votre mobilité au sein de votre UFR. Vous pouvez trouver son nom et son contact sur [notre site internet](#). Le/la délégué(e) RI est le/la responsable pédagogique de votre mobilité. Il/elle vous conseille sur vos choix de cours et valide votre contrat d'études afin de vous assurer d'obtenir des crédits une fois de retour de mobilité.

## **1.8. Je souhaite effectuer une mobilité lors de mon M1 mais je ne sais pas encore quel M1 choisir.**

Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose des « mobilités de crédits ». Cela signifie que les cours que vous suivrez à l'étranger vous permettront de valider des crédits à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. De ce fait, vous devrez baser votre candidature sur le Master que vous souhaitez intégrer. Si votre mobilité est

prévue pour votre année de Master 1, veuillez noter qu'elle est conditionnée par votre acceptation dans le Master 1 pour lequel vous avez candidaté.

De plus, chaque UFR a ses propres accords d'échanges étudiants. Un(e) étudiant(e) en master de droit n'aura donc pas accès aux mêmes destinations qu'un(e) étudiant(e) en master de science politique. Pour connaître les offres de mobilité par discipline, rendez-vous sur notre [carte des mobilités](#).

## **1.9. Je souhaite partir dans un établissement bien précis avec lequel Paris 1 Panthéon-Sorbonne n'a pas d'accord, puis-je tout de même postuler ?**

Vous ne pourrez malheureusement pas postuler auprès d'un établissement avec lequel Paris 1 Panthéon-Sorbonne n'a pas d'accord. La négociation d'accords Erasmus+ ou bilatéraux est à l'initiative de l'établissement, en lien avec ses enseignants-chercheurs.

## **2. PÉRIODE DE SÉLECTION**

### **2.1. Qui compose la commission de sélection ?**

La commission de sélection se compose des enseignants délégués aux relations internationales de chaque UFR. Ils se réunissent pour sélectionner les étudiants candidats.

### **2.2. Quels sont les critères de sélection ?**

Le niveau académique (les notes), la cohérence du parcours et du projet d'études, ainsi que la motivation sont les éléments permettant de sélectionner et de départager les étudiants candidats.

### **2.3. J'ai des résultats assez moyens, puis-je tout de même déposer une candidature ?**

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne encourage tous ses étudiants à mettre en place un projet de mobilité. La sélection des étudiants pour une mobilité internationale ne se fait pas uniquement sur la base du critère de niveau académique. Un niveau académique moyen peut parfois être compensé par un bon niveau de langue, une lettre de motivation convaincante et un projet d'études solide.

### **2.4. Que signifie être « présélectionné(e) » ?**

Une fois votre dossier de candidature déposé via le formulaire en ligne, il sera évalué lors de la commission de sélection. Si l'un de vos vœux est retenu, vous serez « présélectionné(e) » par l'université. Cela signifie que Paris 1 Panthéon-Sorbonne donne un avis favorable à votre mobilité et vous nominera auprès de l'établissement partenaire. Il vous faudra ensuite déposer un dossier auprès de cet établissement et

attendre sa réponse pour considérer votre mobilité comme acceptée. Nous vous conseillons donc de n'entreprendre aucune démarche (billets d'avion, logement, etc.) avant d'avoir la lettre d'acceptation de l'établissement d'accueil. Rassurez-vous, la grande majorité des étudiants présélectionnés par Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont acceptés par nos partenaires.

## **2.5. Si la commission de sélection a validé mon second vœu, puis-je tout de même attendre une réponse pour mes deux autres vœux ?**

Non, si vous avez été présélectionné(e) sur votre second vœu, cela signifie que votre dossier n'a pas été retenu sur votre premier choix et cela invalide de fait le troisième vœu. Il est donc très important de hiérarchiser ses vœux de mobilité de manière réfléchie.

## **2.6. Comment mettre en place mon projet d'études ?**

Le projet d'études est à mettre en place pour chaque vœu que vous formulerez dans vos dossiers de candidature. Ce document vous permettra de prendre connaissance de l'offre de cours proposée par les établissements partenaires. Pour élaborer ce document, rendez-vous tout d'abord sur le site de l'université, onglet « Formation » puis sélectionnez votre diplôme pour connaître les cours que vous devriez suivre à Paris 1 Panthéon-Sorbonne durant votre mobilité. Rendez-vous ensuite sur la [carte des mobilités](#) ou sur le site des établissements dans lesquels vous souhaitez effectuer votre mobilité et recherchez des cours similaires. Bien évidemment, vous ne trouverez pas de cours identiques, essayez donc de construire un projet cohérent en respectant la logique de votre diplôme.

## **2.7. Existe-t-il un troisième appel à candidatures ?**

À la suite des deux premiers appels à candidatures (hors Erasmus+, début décembre, et Erasmus+, début février), un recensement des places vacantes et des désistements est effectué afin de publier une liste courant juillet, pour effectuer une mobilité au deuxième semestre (uniquement) de l'année universitaire suivante. La date limite pour remettre un dossier est fin septembre et les résultats des sélections sont communiqués mi-octobre.

# **3. PENDANT LA MOBILITÉ**

## **3.1. Je suis en mobilité à l'étranger au premier semestre, puis-je prolonger ma période de mobilité ?**

Le nombre de places dans chaque établissement est limité. Paris 1 Panthéon-Sorbonne sélectionne ses étudiants en fonction des places disponibles. Il se peut donc que le contingent de places soit épuisé au moment de votre mobilité. Dans le cas où cela ne serait pas le cas, il nous est possible d'accorder une

prolongation de votre mobilité. Toute prolongation de mobilité est soumise à l'accord des trois parties (étudiant(e) / Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne (enseignant(e) délégué(e) aux relations internationales et direction des Relations internationales) / établissement d'accueil) et doit être demandée à la direction des Relations internationales au moins un mois avant la fin de la période de mobilité initiale.

### **3.2. Dois-je payer les frais d'inscription de l'établissement d'accueil ?**

Durant votre mobilité, vous devez vous inscrire et payez les frais de scolarité uniquement à Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Vous n'aurez donc pas à payer les frais de scolarité au sein de l'université d'accueil. Le transport, le logement et les frais quotidiens seront à votre charge. Concernant les assurances santé et responsabilité civile, nous vous conseillons de contacter votre assureur avant votre départ. Pour certaines destinations, des frais annexes peuvent se rajouter (visa, assurance maladie, inscription à la bibliothèque, autres frais administratifs, etc.). Pour les destinations en Amérique du Nord, nous vous conseillons de vérifier les frais d'assurance santé à régler une fois sur place.

### **3.3. Vais-je obtenir un diplôme de l'université d'accueil ?**

Non, vous restez affilié à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et les crédits que vous obtiendrez à l'étranger vous permettront de valider un semestre/une année dans le cadre de votre diplôme à Paris 1 Panthéon-Sorbonne et non à l'étranger.

### **3.4. Je n'ai pas reçu ma bourse de mobilité, pourquoi ?**

Les bourses Erasmus+, de la région Île-de-France et l'aide à la mobilité internationale vous seront versées à votre arrivée au sein de l'établissement d'accueil après avoir téléchargé votre attestation d'arrivée via le [formulaire](#) de suivi de mobilité. Si l'établissement d'accueil a son propre formulaire d'arrivée, nous l'accepterons. Veillez donc à rendre ces documents en temps et en heure si vous souhaitez recevoir vos allocations au plus tôt une fois arrivé au sein de votre établissement d'accueil. Par ailleurs, nous vous rappelons que tous les étudiants en mobilité ne sont pas bénéficiaires d'une bourse de mobilité.